

COMMUNE DE HAUTERIVES

Délibérations du Conseil municipal Séance du 9 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars à 18 h 30, le Conseil municipal de HAUTERIVES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Florent BRUNET, Maire.

Date de la convocation : 2 mars 2021.

Présents : Mmes Geneviève REVOL, Delphine LALLIER, Eliane BIANCHERI, Véronique BOURGEON, Ghislaine VALETTE, Aurélie SOREL, Marinette NOIR, Estelle MATHON, Odile LAFITTE, MM. Régis CHANCRIN, François CHARRIN, Patrice PEY, Serge VOLLE, Laurent BRUNET, Arthur BONIN, Serge BONGARD, Yann FELIX.

Absent excusé : Monsieur Bertrand FROGET.

Pouvoir : Monsieur Bertrand FROGET a donné pouvoir à Monsieur Yann FELIX

Secrétaire de séance : Madame Eliane BIANCHERI.

Délibération n° DCM-2021-16 : Convention d'adhésion avec le Centre de Gestion de la Drôme pour la nomination d'un Délégué à la Protection des Données (DPD)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 26 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 26 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 26 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données, et la signature d'une convention d'adhésion pour la mise en place de ce service. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n°DCM-2021-17 : Tarifs Boutique du PALAIS IDEAL

Le Conseil Municipal,
Vu la délibération du 16 Février 1994 créant une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la vente des articles de la boutique du Palais Idéal,
Après en avoir délibéré,

FIXE le prix de vente des articles, dont le détail est mentionné ci-dessous, aux valeurs suivantes (TVA incluse), à compter du 15 Mars 2021 :

libellé article	prix de vente ttc
ARTISANAT	
PRESSE PAPIER CAILLOU	7,50
PORTE CLE CAILLOU	7,80
MAGNET CAILLOU	4,40
JEU MEMO CAILLOU	12,50
COFFRET 4 PIERRES	7,50
MOULAGE DEESSE	4,70
MOULAGE DES	4,70
MOULAGE CHIEN	18,50
MOULAGE GEANTS	22,50
MOULAGE PIERRE PM	4,70
MOULAGE PALAIS	34,90
CABANE PAPIER A FABRIQUER	9,50
BRACELET FANTAISIE (société martineau)	7,35
SAVON BIO DE LA GALAURE	8,00
ENFANTS	
BOULE DE NEIGE	5,90
BOULE DE NEIGE SUR SOCLE	8,90
PELUCHE chouette	13,20
PELUCHE ecureuil	13,20
PELUCHE lapin	13,20
PELUCHE chauve souris	13,20
PELUCHE tortue	13,20
PELUCHE mouflon	13,20
PELUCHE cheval	13,20
PORTE CLE	2,20
PORTE CLE SIFFLET DANI	4,60
AFFICHE A COLORIER	7,00
LIBRAIRIE ART	
VOIR LE MONDE SANS QUITTER LA France	19,90
A GIACOMETTI PAR catherine Grenier	25,00
A GIACOMETTI par yves Bonnefoy	30,00
UN ARTISTE CHEZ LES ARTISTES	24,90
DOISNEAU UN PHOTOGRAPHE AU MUSEUM	12,00
VOYAGES EN PEINTURE	55,00
J'AIME MON FACTEUR	25,00
JE NE SAIS CE QUE JE VOIS GIACOMETTI	4,50
ITINERAIRE D ART SINGULIER	1,00
REVOLTES MERVEILLEUX	27,00
CHAISSAC DUBUFFET	25,00
LA FOLIE DE L'ART BRUT	18,00
L ART BRUT EMILIE CHAMPENOIS	9,00
LE GAZOUILLIS DES ELEPHANTS	39,00
DES FOUS ET DES HOMMES AVANT L'ART BRUT	35,00

ATLAS France INSOLITE	34,90
ATLAS Utopies	34,90
LES BATISSEURS DE L IMAGINAIRE	65,00
ITINERAIRE SPIRITUEL CHAZAUD	14,80
POURQUOI FC EST UN ARTISTE ? CHAZAUD	5,80
CHAZAUD GB/D	7,50
GAUDI CHEVAL ARCHIT. CHAZAUD	10,00
PETIT GUIDE ART INSOLITE CHAZAUD	5,20
NIKKI DE ST PHALLE DANS LES TRACES DE GAUDI ET DU FACTEUR CHEVAL (p chazaud)	14,00
ITINERAIRE SPIRITUEL LEGER MATISSE CHAGALL LE CORBUSIER (p chazaud)	10,00
ART BRUT DANCHIN	15,90
L ART BRUT EXISTE-T-IL	27,00
ENFERME MOI SI TU PEUX	23,00
ERREUR DANS L'ARCHITECTURE	40,00
GAUDI	9,99
BOMARZO	19,90
GALERIE MYAWAKI	25,00
PETIT PIERRE	17,25
LE CORBUSIER	29,00
CATHEDRALE JEAN LINARD	10,00
PARADIS L TRUC	19,50
COLLECTION ART BRUT	24,90
LA FABULOSERIE	29,00
ALOISE	32,00
CATALOGUE ELEVATIONS	19,50
LIVRE PRAS	35,00
AURELIEN FROMENT TOMBEAU IDEAL DE FERDINAND CHEVAL	8,00
DADA ART BRUT	7,90
DVD PALAIS PREVOST	15,00
<i>DVD BRUNIUS</i>	20,00
DVD FILM	14,99
LIVRES ENFANTS	
JE SUIS UN ARTISTE	13,50
ALICE AU PAYS DU FACTEUR CHEVAL	12,00
LES DENTELLES DE L AME	12,00
TIC TAC! R DOISNEAU ELAN VERT	14,95
BD PALAIS	11,50
LIVRE PUZZLE GLENAT	14,50
HISTOIRE DE L ART CRO MAGNON	14,90
JE JOUE AVEC LES ARTISTES	14,50
LE RAT DES GOUTS COULEURS	12,50
LE RAT DES GOUTS FORMES	12,50
LE RAT DES GOUTS SAISONS	12,50
LIVRE JAFFLIN MILLET	7,00
EN CHEMIN LE REVE	7,00
MERCI FACTEUR	14,20
NIKI ST PHALLE S ANDREWS	13,90

PATATRAS	3,50
POMPIDOU ELAN VERT	14,20
UNE HISTOIRE EXTRAORDINAIRE LA POSTE	15,00
LIVRES PALAIS	
LE FACTEUR CHEVAL N TAVERNIER	19,00
HAUTERIVES PALAIS IDEAL DRAC	12,00
CONNAISSANCE DES ARTS	10,00
100 ANS 100 REGARDS	18,00
AVEVO COSTRUITO UN SOGNO	12,00
CAHIER TESTAMENT	5,00
CITATIONS MUSEE PALAIS	3,50
CITATIONS FACTEUR CHEVAL	3,50
COMBIER GB	6,50
ESPRIT DU LIEU FR	6,50
ESPRIT DU LIEU GB	6,50
ESPRIT DU LIEU NL	6,50
HABITER UN PALAIS par JL PARANT	13,00
LA FIEVRE DE CHEVAL	10,00
COMPRENDRE LE PALAIS	13,00
LIVRE BONCOMPAIN	13,60
LIVRE BORNE	7,00
LIVRE COURAT	36,60
LIVRE DENIZEAU	36,00
LIVRE MANSET	16,75
LIVRE PREVOST	55,00
PAROLES D'ARTISTE	6,50
PATRIMOINE	8,50
PREVOST RELIE	55,00
GUIDE DES MAISONS DES ILLUSTRÉS	14,00
TOMBEAU PALAIS IDEAL LIONEL BOURG	5,00
MAISON	
SET DE TABLE	6,60
CUILLERE COLLECTION MARTINEAU	7,80
MUG NOIR	8,90
MUG BLANC	7,00
TASSE A CAFE	6,80
MINI TASSE A CAFE BLANCHE SILHOUETTE	5,00
DE silhouette	5,00
DE Palais décor autour	5,00
DE Buste	5,00
PAPETERIE	
AFFICHES DIROSA	6,50
AFFICHES HUMAIR	6,50
AFFICHES KENT	6,50
AFFICHES LATTIER	6,50
AFFICHES N ET B	2,00

AFFICHES FILM	4,00
AFFICHES SAMSOFY	6,50
AFFICHES NILS UDO	2,00
AFFICHES POULAIN	6,50
AFFICHES PRAS	6,50
AFFICHES RANCILLAC	6,50
AFFICHES SANFOURCHE	6,50
AFFICHES TIM SHEPPARD	6,50
AFFICHES TITOUAN	10,00
AUTOCOLLANTS	3,60
CARNET BESTIAIRE	2,80
CARTES MINI VITRINE	4,80
CARTES POSTALES	0,60
CARTES POSTALES artistes	1,00
CARTES POSTALES enfants création	1,00
CARTES POSTALES panoramiques	1,00
CARTES POSTALES prestige	1,00
CARTES POSTALES Titouan	1,00
CARTES POSTALES PLONK & REPLONK	2,00
COFFRET CARTES PLONK & REPLONK	20,00
CRAYONS ANIMAL RESINE	2,10
DESSIN CHARLELIE	20,00
DIGIGRAPHIE	300,00
ENVELOPPE	0,20
MAGNET RESINE	5,60
MAGNET LASER	5,60
MAGNET METAL	6,20
MAGNET TIMBRE	4,50
MAGNET CARRE SILHOUETTE	3,80
MAGNET FACTEUR	3,80
MAGNETS "chien"	3,80
MAGNETS "défense" noir	3,80
MAGNETS "défense" rouge	3,80
MAGNETS "entrée"	3,80
MAGNETS PANORAMIQUES	3,80
MAGNETS PHOTOS	3,80
MARQUE PAGE	0,50
SIGNETS	3,00
STYLO LUMIERE CHEVAL	4,60
STYLO METAL	4,50
STYLO VUE	4,60
STYLO BAMBOU	3,60
TIMBRES Europe et Suisse	selon tarif en vigueur
TIMBRES France	selon tarif en vigueur
TEXTILE	
TEE SHIRT ADULTES	19,90
TEE SHIRT ENFANTS	14,90

CASQUETTE	10,00
PONCHOS	3,00
VENTES ADDI	
MONNAIE DE PARIS	2,00
PORTE CLE GOUTTE	5,95
PORTE CLE ROND METAL	6,70
PORTE CLE JETON	5,95
PORTE MONNAIE CLE N°11	4,40
PORTE MONNAIE CLE N°17	6,20
PORTE MONNAIE COULEUR	3,60
PORTE MONNAIE FLEUR N°11	4,40
PORTE MONNAIE FLEUR N°301	6,05
PORTE MONNAIE PELUCHE	8,50
EVENTAIL	4,80
BRIQUET	2,10
PLAQUE METAL	8,50
CD WHY NOTES HAPPY	10,00
CD WHY NOTES MADE IN HAUTERIVES	10,00
PRODUITS EN LIEN AVEC EXPO	
AFFICHE BEN	2,50
CATALOGUE EXPO BEN	18,00
CATALOGUE ETRANGE	7,00
TEE SHIRT ADULTES	19,90
MAGNET ARTISTE	3,80
BEN MINISTRE DES CULTURES	25,00
carte postale	0,60
catalogue Florent Chopin Angel Art Servenin	8,00
OUVRAGES EN LIEN AVEC L EXPO Mi	
CARTE POSTALE ARTISTE	1,00
CATALOGUE Mi	5,00
AFFICHE Mi	12,00
OUVRAGES EN LIEN AVEC L EXPO FABRICE HYBER	
F HYBER PROTOTYPE D OBJETS EN FONCTIONNEMENT	15,00
MATIERES PREMIERES F HYBER AU PALAIS DE TOKYO	9,00
RICHESSSES	12,00
SOMNICULUS	14,00
OUVRAGES EN LIEN AVEC L EXPOSITION AGNES VARDA	
CARTE POSTALE	1,00
MAGNET	4,00
STICKER	2,50
BADGE	3,00
TOTE BAG	15,00
TEE SHIRT	25,00
LIVRET	6,00

DVD	20,00
AGNES VARDA L INTEGRALE	100,00
QUELQUES VARDA	50,00

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n°DCM-2021-18 : Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme – Raccordement collectif extérieur pour alimenter 4 lots à la ZA des Gonnets.

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Travaux de raccordement collectif extérieur pour alimenter 4 lots à la ZA des Gonnets

Dépense prévisionnelle HT : 55 558,82 €
Dont frais de gestion : 2 645,66 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED : 22 223,53 €
Participation communale : 33 335,29 €

Monsieur le Maire propose :

D'approuver le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS,

D'approuve le plan de financement ci-dessus détaillé,
En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqué ci-dessus.

De financer la part communale de 33 335,29 €,

De s'engager à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au receveur du SDED,

De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

La séance est levée à 20h30.